

Commune de DEYVILLERS

(Vosges)

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 28 septembre 2018**

Convocation du 24 septembre 2018

Etaient présents : Françoise FLEURY, Bruno CHEVRIER, Véronique SOULIER, Michel BILQUEZ, Christine HAUMONTE, Robert BONTEMS, Lionel PANOT, Claude CUNIN,

Marie-Yvonne AUBERTIN, Catherine BONTEMPS, Francis DUBOIS, Albert KIRSVEND, Nicole MANGIN et Edith MARTIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Hubert LAROQUE (a donné pouvoir à Robert BONTEMS), Dorothee BRYL.

Absent : _

Secrétaire : Edith MARTIN a été élue secrétaire de séance.

* * * * *

Ordre du jour :

- Ligne de trésorerie : reconduction
- Travaux de voirie : demande d'aide au conseil départemental des Vosges
- Convention d'occupation sur le domaine privé communal
- Adhésion à la fondation du patrimoine
- Fixation des frais de scolarité pour les enfants extérieurs
- Ateliers Municipaux – rue de Lorraine : Première échéance du crédit-bail
- Convention d'adhésion au service de médecine préventive
- S.D.A.N.C : demande d'adhésion
- Questions diverses

1. Souscription d'une ligne de trésorerie

Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

AUTORISE, Madame le Maire à ouvrir auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 100 000 €.

La ligne de trésorerie sera remboursée au plus tard pour le 30/09/2019.

2. Travaux de voirie : demande d'aide financière au conseil départemental des Vosges

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise COLAS, retenue dans le cadre du groupement de commandes de la communauté d'agglomération d'Epinal, concernant le programme d'investissement de réfection de la voirie.

Objet : TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE dont le montage financier est le suivant :

Rue René Gaire : 106 255 €

Rue des Acacias / Rue des Bosquets : 12 815 €

Rue du Saint Oger : 25 845 €

Rue des Fontaines : 11 820 €

Chemin des Sources : 3 285 €

RD 420 – 14-18, rue d'Alsace : 17 900 €

Montant total des travaux :	177 920 € H.T
Subvention C.D 88 (18 %) :	32 025 €
Fonds propres (T.T.C – Subvention) :	181 480 €

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le programme présenté et son plan prévisionnel de financement,

SOLLICITE l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental des Vosges, au titre de la réfection de la voirie, pour permettre le financement,

3. Convention d'occupation du domaine privé au profit de LOSANGE

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention concernant le déploiement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit en exécution de la convention de délégation de service public conclue le 25 juillet 2017 avec la Région Grand Est, qui a pour objectif de fixer les modalités juridiques et techniques de l'autorisation donnée par la commune pour installer un Nœud de Raccordement Optique (NRO).

Elle est valable jusqu'au 26 juillet 2052, pour l'implantation du NRO d'une surface de 20 m² sur la parcelle cadastrée AM n°164.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après délibération

APPROUVE la convention ainsi présentée,

4. Adhésion à la fondation du patrimoine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à la Fondation du Patrimoine.

DECIDE de verser une participation financière de 150 Euros pour l'année 2018.

5. Fixation des frais de scolarité pour les enfants extérieurs

Suite à la présentation du coût financier d'une scolarisation dans nos écoles élémentaire et maternelle,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE de fixer comme suit la participation des communes extérieures au titre de la scolarité pour l'année 2017-2018 :

- 1 070 € pour un élève scolarisé à l'école maternelle.
- 340 € pour un élève scolarisé à l'école élémentaire.

6. Ateliers municipaux – Rue de Lorraine : signature d'un acte de Crédit-bail

Madame le maire donne lecture au conseil municipal de la DCM n° 2018-05-01 du 30 mai 2018 concernant la signature d'un crédit-bail au profit des ateliers municipaux sis 4 rue de Lorraine et souhaite préciser la date de démarrage du crédit-bail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE la date de la première échéance au 1^{er} octobre 2018.

7. Syndicat d'Assainissement Non Collectif (S.D.A.N.C) : demande d'adhésion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTTE l'adhésion des collectivités de Vittel et Hergugney.

8. Décision modificative – Budget Eau et Assainissement 2018

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative sur le budget Eau et Assainissement 2018 concernant le remboursement du capital lié à l'emprunt en devises (chapitre 16) qui nécessite le transfert de la somme de 100 €.

9. Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique de 2° classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 1^{er} octobre 2018 au 28 février 2019 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 30H.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 340 du grade de recrutement.

Questions diverses :

1. Photocopieurs

3 offres ont été reçues.

La commune retient à l'unanimité, la proposition de LORRAINE REPRO.

2. La réforme de la gestion des listes électorales

Objectif : transférer aux maires la compétence pour statuer sur les demandes d'inscriptions et de radiations en lieu et place de la commission administrative.

Nom et Prénom de l'élu retenu : Mme Marie-Yvonne AUBERTIN

3. Salle d'activités

La consultation a été lancée le 26/09/2018.

Fin de la consultation : 17/10/2018 à 12H00.

Ouverture des plis : 18/10/2018 à 9H30.

La Déclaration préalable a été déposée ce jour.

4. Inondations - Suite

Une demande de rendez-vous a été demandée auprès de M. DURAND Pascal, Police de l'eau, afin de faire le point sur les inondations du 04/06/2018.

Un rendez-vous avec le Sénateur Daniel GREMILLET a eu lieu le 17/09/2018 à 9H30 ainsi qu'un autre avec les services de la Chambre d'agriculture et les exploitants le 21/09/2018 à 10H.

Lors de cette dernière rencontre, il a été évoqué les points suivants :

- Evolution du territoire depuis 1866 :

L'observation de cartes à différentes époques permet le constat suivant : autrefois, les zones cultivées étaient plus importantes qu'aujourd'hui. Les haies sont plus nombreuses aujourd'hui. Globalement, pas de grands bouleversements négatifs et une évolution des prairies relativement stable.

- Les drainages, procédé marginal sur la commune, jouent un rôle d'éponge qui permettent la rétention d'une partie des eaux de pluie et leur lente restitution.
- Les zones enherbées ont tendance à se développer grâce aux systèmes de méthanisation qui en sont consommateurs
- Les labours sont limités au profit des intercultures qui permettent une occupation des sols quasi permanente
- Bassins "Goret" : contacter les propriétaires sur le devenir de cette zone qui nécessite un entretien pour éviter les embâcles.
- Forêt : voir avec ONF pour création de bassins de rétention en forêt et limitation des embâcles dans le Saint-Oger. Ce dernier sujet sera repris avec M. BAUDOIN.

5. Plaquettes

Le volume livré n'était pas le volume commandé.

En effet, la commune a passé commande 900 m3 de plaquettes et 882 m3 ont été livrés.

Forêt et Bois de l'Est a consenti un geste commercial, à savoir facturation de 870 m3 à la place de 882 m3 et gratuité du broyage d'un tas de bois appartenant à la commune.

6. Yoga

L'association « L'âme agit d'être soi » occupe la salle de sport du CSE pour pratiquer le yoga le mercredi à partir de 18H15.

Une clé sera remise à la Présidente avec signature d'une décharge.

7. Union Musicale Saint-Georges

Lecture du courrier du Président Yannick PIERRAT demandant que l'UMSG soit domiciliée à la Mairie de Deyvillers, au cas où le futur président n'habiterait pas Deyvillers.

8. Course d'orientation

Suite à un avis défavorable de la commune pour une course le 20 octobre prochain, l'association L.O.S (Loisirs Orientation Sanchev) fera une autre demande afin d'organiser une course d'orientation, courant 2019.

Une réunion devra avoir lieu courant octobre, en présence de tous les intéressés, afin d'envisager ou non la future manifestation.

9. Réhabilitation de la station de reconversion

Il convient de reprendre contact avec BEREST afin de lancer la consultation.

10. Niveau d'eau

Le niveau est bon.

Consultation sur l'application SOFREL.

11. Maison de santé

Lecture du mail des professionnels de santé relatant les problèmes suivants :

- l'isolation phonique insuffisante qui gêne certains patients en plus des professionnels.
- l'isolation thermique insuffisante face à la canicule malgré toutes les précautions prises (aération très matinale et fermetures de tous les stores en journée).

- Le bardage bois de la façade : plusieurs lattes sont tordues et disjointes.

- fuites plafond des toilettes destinées aux patients, en plus de celle déjà signalée dans le couloir.

- l'éclairage du parking.

Il convient de réunir les professionnels de santé, l'architecte et la municipalité afin d'en finir avec ces problèmes. Des dates seront demandées à l'architecte.

12. S.D.E.V

Un rendez-vous a eu lieu mercredi 26/09 au S.D.E.V.

Explication des procédures du S.D.E.V.

Des fiches « procédures » ont été remises, elles sont jointes au présent compte rendu.

Un remplacement des câbles aériens, obsolètes et pas suffisamment sécurisés, au profit de câbles torsadés, sera réalisé prochainement rue de Lorraine.

13. Liste des travaux à réaliser avant la fin du mandat

Liste non exhaustive suivante dont il convient de reparler très prochainement :

Cimetière, columbarium, lavoir, place de la Tuilerie, maternelle, salle d'activités, salle de musique, CSE, Escaliers extérieurs de l'école, conventions assainissement, cheminements doux, sécurité, eau, maison de santé (clim, bruit, éclairage du parking), voiries diverses, accessibilité, habitats seniors, suite des inondations, ...

14. Compte rendu de la réunion de secteur concernant l'ex-CCEED du 24/09/2018 à PADOUX

La réunion concerne principalement l'assainissement qui sera transféré le 01/01/2019.

Mme Céline Brégier, en charge de la compétence assainissement à la CAE présente les modalités de la mise en œuvre de ce transfert de compétence, qui deviendra effectif au 1er janvier 2019.

- Rappel du cadre législatif : assainissement au 1/01/2019 (aucun report ne sera toléré), eau au 1/01/2020.
- Contenu de la compétence assainissement : assainissement collectif, assainissement non collectif et eaux pluviales urbaines (qui seront financées par le budget principal de la CAE)
- Les aspects techniques : un état des lieux dressé par le BE Espélia et présenté aux élus et présidents de syndicats début juillet.

3 orientations : → Transfert à 100% des excédents des budgets assainissement (8 500 000 € en 2017), une orientation qui ne recueille pas l'unanimité, d'où une proposition de transférer 50% et de laisser les 50% restants aux communes. Les avis divergent, le transfert d'autres équipements (comme la crèche de Deyvillers) ont été faits sans indemnisation de la commune qui a investi ... Quid de la mutualisation des moyens ?

→ Harmonisation du prix de l'assainissement : prix moyen 1,65€, le délai d'harmonisation étant évalué à 15 ans. Pas de modification en 2019. L'harmonisation commencera à partir de 2020 en même temps que la prise de compétence Eau.

→ Organisation du service : 3 secteurs opérationnels qui présentent déjà un mode de gestion homogène : secteur Sud, secteur Nord et secteur Centre.

Il n'y aura pas de transfert de personnel au 1/01/2019 mais des conventions seront passées entre la CAE et les communes dont les agents continueront de travailler sur l'assainissement.

Mutualisation de personnel à partir de 2020 sur la base du volontariat des communes.

Les contrats liés à l'assainissement seront transférés au 1/01/2019.

Assainissement Non Collectif : la CAE adhère au SDANC en lieu et place des communes.

Eaux pluviales urbaines : Pas de changement pour les communes en DSP, pour les communes en régie : marché à bons de commande.

Information sur la compétence GEMAPI : Deyvillers a sollicité le Président pour qu'une étude du Saint Oger soit réalisée suite aux inondations de Juin. Une étude de la Moselle et de ses affluents (dont le St Oger) est programmée pour fin 2018.

15. Mercredis récréatifs

Madame le Maire donne lecture du mail de Madame le Maire d'Aydoilles qui, en prenant connaissance de l'article de presse de ce jour concernant les mercredis récréatifs, se trouve stupéfaite d'apprendre « qu'à défaut de perspective commune sur l'organisation, l'équipe municipale a décidé de pérenniser le dispositif, initialement partagé en deux moitiés d'année.

En effet, le CM du 07/09/2018 avait décidé de pérenniser le dispositif, quel que soit l'issue avec Aydoilles.

Pour mémoire, Madame le Maire d'Aydoilles nous informait le 31 août en fin de journée que le personnel d'Aydoilles ne nous rejoindrait pas les mercredis et qu'il convenait de s'organiser avec notre personnel.

A ce jour aucune rencontre n'a eu lieu pour la rédaction du PEDT, il sera de toute façon difficile de pouvoir mutualiser.

Le Maire,

Françoise FLEURY.

